

OPERATEUR :		
VERIFIE PAR :	DATE DE VERIFICATION :	SIGNATURE :

(S/NS/NA) : SATISFAISANT/NON SATISFAISANT/NON APPLICABLE

MAINTENANCE DES ENREGISTREURS DE DONNEES DE VOL

Ref	Désignation	(S/NS/NA)	Commentaires
Les actions suivantes, relatives à la maintenance des systèmes enregistreurs de vol, ont-elles été mises en œuvre ?			
Enregistreur de conversations et alarmes sonores (CVR)			
1	a	Essai opérationnel lors des visites prévol	
	b	Essai fonctionnel (effectuée par un technicien habilité toutes les 300h de vol ou lors des visites de type A)	
	c	CVR à bande déposé et passé au banc après 300h ou 6 mois (si applicable)	
	d	SS-CVR (Solid State-CVR) vérifié selon les exigences du constructeur	
2	Qualité des enregistrements lors des tests fonctionnels		
3	Date limite de validité de la pile de l'ULB (Underwater Locator Beacon)		
4	Test final constructeur pour les CVR à bande		
		Réponse en fréquence audio du système	
		Vitesse du cabestan	
		Changement de sens automatique (si applicable)	
		Niveau de sortie	
		Niveau d'effacement et de pleurage	

ENREGISTREURS DE PARAMETRES (*)			
	DFDR à bande		
5	Analyse de vol ne prenant pas en compte la totalité des paramètres du DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 2000 heures ou tous les 12 mois.		
6	Analyse de vol permettant de vérifier la totalité des paramètres DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 6000 heures ou tous les 36 mois.		
	Solid State – FDR		
7	Analyse de vol ne prenant pas en compte la totalité des paramètres du DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 4000 heures ou tous les 24 mois.		
8	Analyse de vol permettant de vérifier la totalité des paramètres DFDR requis – Contrôle effectué toutes les 8000 heures ou tous les 48 mois.		
Commentaires :			

(*) Si des conditions d'entretien plus restrictives sont applicables au DFDR faisant l'objet de la vérification, elles sont prioritaires sur les périodicités mentionnées dans la présente checklist.